

AVIS DES SOCIETES

PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES PACTES CONCLUS ENTRE LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE LAND'OR

1. LES PARTIES AU PACTE

> Dénomination sociale : **Maghreb Private Equity Fund IV LLC**

Forme juridique : Société de droit Mauricien

Adresse du siège social : 5th Floor, Barkly Wharf Le Caudan Waterfront Port Louis, Mauritius

Numéro d'immatriculation au registre de commerce de l'île Maurice : 149678C1/GBL

> Dénomination sociale : **Land'Or Holding**

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse du siège social : Bir Jedid, 2054 Khelidia, Ben Arous, Tunisie

Numéro d'immatriculation au registre de commerce de Tunis : B0215662018

2. MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE

Dénomination sociale : Land'Or S.A.

Nombre d'actions composant le capital : 9.408.194

3. - LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET LE CAS ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE

Date de signature : 23/08/2019

Date d'effet : Le pacte d'actionnaires prendra effet à compter de sa date de signature et s'imposera aux Parties pour une durée de quinze (15) années, sauf accord contraire des Parties ou sortie anticipée de l'une d'entre elles.

4. - LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE. POUR LES TITRES CONFERANT UN DROIT DE PARTICIPER AU CAPITAL, LE NOMBRE DE TITRES DETENUS PAR CHACUN DES SIGNATAIRES :

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage
LAND'OR HOLDING	6 225 944	66,2%
MPEF IV	606 060	6,4%

5. LA TENUE DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE

Les Parties se consentent mutuellement un droit de préemption dans l'hypothèse d'une Cession d'Actions

En cas de projet de Cession, de tout ou partie des actions qu'ils détiennent dans le capital de la Société au profit de tout tiers, dépassant le seuil de 5% du capital de la Société sur une ou plusieurs transactions, chacune des Parties consent au profit de l'autre Partie le droit d'acquérir, aux mêmes conditions, par priorité, les Actions, objet de la Cession (le "**Droit de Préemption**"). Le Droit de Préemption ne pourra s'exercer que sur l'intégralité des Actions, objet de la Cession.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Néant

7. SIGNATAIRE(S)

Land'Or Holding

Maghreb Private Equity Fund IV LLC

En présence de Land'Or